

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mardi 30 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 30 janvier, à 19 heures 04, le Conseil municipal de la Commune de LE PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation en date du 25 janvier 2024 mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Tibault GROLLEMUND, Maire.

Etaient présents : Le Maire Tibault GROLLEMUND.

Adjoints : Martine COLLIN, Pierre-Paul AUBERTIN (arrivé 19h20), Sylvie TRÉMÉAC-PICHOT, Georges MIGNON,

Conseillers : Catherine BARBOTIN, Francis VILLADIER, Thibault TARDIF, Noëlle SCHLUMBERGER, Noémie SOULIER, Soazig LANCO, Jean-Claude LORIOT, Guillaume CHATELAIN, Karol KIRCHNER, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (arrivé 19h06), Carine LE HEN

Etaient excusés et avaient donné pouvoir : Jean-Luc GUENNEC à Tibault GROLLEMUND, Ronan Pierre BARRÉ à Catherine BARBOTIN, Béatrice TERRIEN à Francis VILLADIER, Aude Portugal à Martine COLLIN

Etaient excusées : Monique PAUL, Catherine MAREC, Marie-Céline GUILLERME

Secrétaire de séance : Thibault TARDIF

Quorum : 12

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Votants : 20

Délibération n° 001-24

FINANCES - Morbihan Energies : Convention dite de financement et de réalisation en vue de rénover 25 luminaires et supprimer les boules 2023 dans le cadre du programme exceptionnel du Fonds Vert

Considérant l'obsolescence des éclairages considérés et la nécessité de garantir la sécurité des usagers dans ces secteurs de la ville.

Morbihan Energies propose à la collectivité de fixer les modalités de financement et de réalisation pour la rénovation de 25 luminaires et la suppression boules 2023 par le biais d'une convention dite de financement et de réalisation.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention, dont la contribution est la suivante :

Opération	Montant prévisionnel en € TTC	Participation Morbihan Energies en € (50% du montant plafonné)	Contribution à charge de la commune en € TTC
Eclairage public	34 500.00 €	14 375.00 €	20 125.00 €

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve le programme exceptionnel Fonds Vert pour la rénovation de 25 luminaires et suppression boules 2023 - Opération 56152C2023012 - et le montant prévisionnel de 34 500.00 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement et de réalisation « Eclairage - Programme exceptionnel » et tous documents utiles pour mener à bien l'exécution de l'opération.
- Dit que le montant de ces travaux sera imputé en section d'investissement du budget principal de la commune qui se chargera de la récupération éventuelle de la TVA selon les règles en vigueur.

Extrait conforme,
Le Maire
Tibault GROLLEMUND.
